



Otterburn P A R K

INFO OTTERBURN PARK

MARS 2020

Volume 31 | Numéro 2

À NE PAS MANQUER

**BUDGET
PARTICIPATIF**

DÉTAILS, PAGE 6

MOT DU CONSEIL

**Le printemps tant attendu est enfin à nos portes !
À Otterburn Park, il sera animé par de belles nouveautés.**

Parmi les nouvelles initiatives, un appel de projets a été lancé dans le cadre du tout premier budget participatif de la Ville qui a pour objectif de donner aux citoyens l'occasion de prendre part au développement de leur communauté. Pour cette première année, c'est une enveloppe de 20 000 \$ qui est disponible pour des projets visant à dynamiser le milieu et à enrichir la qualité de vie des citoyens.

Par ailleurs, la Ville a récemment lancé son tout nouveau site Internet complètement remanié sur les plans du visuel, de la navigation et de l'architecture informationnelle et repensé en fonction des besoins de ses utilisateurs à l'adresse www.opark.ca. Ce nouveau site allégé, convivial et plus intuitif permettra aux internautes de trouver rapidement l'information qu'ils cherchent. Nous en sommes très fiers ! Allez y faire un tour.

LE CONSEIL MUNICIPAL



DENIS PARENT
Maire
denisparent@opark.ca



JACQUES PORTELANCE
Conseiller - District 1
district1@opark.ca



LOUIS CÔTÉ
Conseiller - District 2
district2@opark.ca



JEAN-MARC FORTIN
Conseiller - District 3
district3@opark.ca



ALEXANDRE DUBÉ-POIRIER
Conseiller - District 4
district4@opark.ca



MARIO BORDUAS
Conseiller - District 5
district5@opark.ca



POSTE VACANT
District 6



Numéro principal : 450 536-0303
Télécopieur : 450 467-8260
www.opark.ca
Courriel : info@opark.ca

INFO OTTERBURN PARK

Dépôt : ISSN 1201-8961
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Publié 6 fois l'an par la Ville d'Otterburn Park
Tirage : 3 465

Rédaction / Coordination : Service des communications
Conception et mise en page : Anie Massey | Graphisme
Impression : JB Deschamps

LOGO FSC

NOUVEAU SITE WEB

La Ville a récemment lancé son tout nouveau site Internet complètement remanié sur les plans du visuel, de la navigation et de l'architecture informationnelle et repensé en fonction des besoins de ses utilisateurs à l'adresse www.opark.ca.



Ce nouveau site allégé, convivial et plus intuitif permettra aux internautes de trouver rapidement l'information qu'ils cherchent. Il est également adaptatif, c'est-à-dire que l'affichage s'ajuste aux différentes tailles d'écrans de terminaux. Parmi les principales modifications, on note bien sûr le visuel plus épuré et moderne mais, du côté pratique, le moteur de recherche est beaucoup plus performant, le site comporte des outils d'accessibilité, le calendrier est bonifié et plus encore.

L'adresse www.ville.otterburnpark.qc.ca continuera à fonctionner et redirigera les usagers automatiquement à la nouvelle adresse. Quant aux adresses courriel de la Ville et de son personnel, elles ont également été modifiées dans un souci d'uniformisation. Ainsi l'adresse courriel principale de la Ville devient info@opark.ca. Toutes les anciennes adresses continueront d'être fonctionnelles afin d'assurer la transition.

CALENDRIER

TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES

Les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020 se tiendront dans la grande salle du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine, situé au 85, rue d'Oxford à Otterburn Park.

De plus, toutes ces séances ordinaires du conseil auront lieu le 3^e lundi de chaque mois, à l'exception des séances des mois de mai et d'août qui se tiendront respectivement les 3^e mardi et 4^e lundi.

DATE	HEURE
20 janvier	19 h
17 Mars	19 h
16 mars	19 h
20 avril	19 h
19 mai	19 h
15 juin	19 h
20 juillet	19 h
24 août	19 h
21 septembre	19 h
19 octobre	19 h
16 novembre	19 h
21 décembre	19 h

Le calendrier des séances du conseil peut être consulté en tout temps à l'hôtel de ville, au bureau du greffe, situé au 601, chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 7 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 7 h 45 à 11 h 45.

TAXES 2020

DATES DES VERSEMENTS

7 avril

9 juin

15 septembre

Tout versement fait après les dates limites entraîne l'ajout de frais d'intérêts de 15 %. Dans le cas de retard dans le paiement des taxes, la Ville devra entreprendre des procédures pour récupérer les sommes dues.

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE

JEUDIS DE L'HUMOUR

DOMINIC LÉONARD
ET SES INVITÉS

JEUDI 16 AVRIL, À 20 H

Coût : 15 \$



PAUL DESLAURIERS BAND

BLUES

SAMEDI 18 AVRIL, À 20 H

Coût : 27 \$

KEVIN PARENT

FRANCOPHONE
SAMEDI 9 MAI, À 20 H
Coût : 44 \$



JEAN- CLAUDE GÉLINAS

HUMOUR
VENDREDI 15 MAI, À 20 H
Coût : 30 \$

APPEL DE PROJETS BUDGET PARTICIPATIF



La Ville lance un appel de projets dans le cadre de son tout premier budget participatif. L'occasion de prendre part au développement de votre communauté!

Pour cette première année, c'est une enveloppe de 20 000 \$ qui est disponible pour des projets visant à dynamiser le milieu et à enrichir la qualité de vie des citoyens. Les projets reçus seront analysés par le comité sport, loisir et culture selon les critères d'admissibilité suivants :

- Être citoyen d'Otterburn Park ou un artiste de la région de la Vallée-du-Richelieu. Dans le cas d'un projet culturel, l'artiste professionnel accepte de céder ses droits d'auteur à la Ville ;
- Le projet doit être soumis à l'aide du formulaire prévu à cet effet avant la fin de la période de dépôt des projets, soit le 20 avril 2020 à 23 h 59 ;
- Un minimum de deux et un maximum de quatre projets seront retenus et se partageront le budget participatif de 20 000 \$;
- Le projet doit se conformer à la juridiction, aux lois, aux règlements et politiques en vigueur et à la vision de la Ville d'Otterburn Park ;
- Il doit viser le bien commun et répondre aux besoins collectifs ;
- Il doit se réaliser sur une propriété municipale ;
- Il doit être entièrement réalisable au cours de l'année suivant le processus ;
- Il doit être techniquement réalisable et géré exclusivement par la Ville d'Otterburn Park.

Échéancier

- Dépôt des projets : Du 16 mars au 20 avril
- Présentation des projets au Comité sport, loisir et culture sur invitation : Le 22 avril
- Annonce des projets soumis au vote : Le 1^{er} juin
- Vote des citoyens d'Otterburn Park : Du 1^{er} juin au 31 juin
- Annonce des projets retenus : Juillet
- Réalisation des projets : 2020-2021

Les projets qui auront un impact important à moyen et à long terme seront priorisés. Ainsi, les actions qui laisseront une trace ou qui auront une portée dans le temps auront plus de chances d'être sélectionnés. Les citoyens ont jusqu'au **lundi 20 avril** pour soumettre un projet en lien avec les secteurs du sport et plein air, du loisir, de la culture, de l'environnement ou du communautaire. Ils peuvent le faire à l'aide du formulaire électronique disponible à www.opark.ca > Citoyens > Budget participatif



MOBILITÉ ACTIVE CONSULTATION PUBLIQUE

Vous êtes coureurs, marcheurs, cyclistes ...
ou aimez tout simplement être en nature ?

Vous rêvez de parcourir le territoire de votre
municipalité sur des sentiers aménagés et
sécuritaires ou d'avoir accès à des milieux naturels ?



Venez vous exprimer à ce sujet, JEUDI LE 28 MAI PROCHAIN, au centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine (85, rue d'Oxford) !

Le Centre de la Nature du mont Saint-Hilaire travaille actuellement à la réalisation d'un plan régional de mobilité active à l'échelle de la Réserve de biosphère du mont Saint-Hilaire et une partie de celle du Lac Saint-Pierre. À cette occasion, les citoyens d'Otterburn Park, et toutes personnes interpellées par ce sujet, sont invités à venir partager leurs souhaits en termes de sentiers pédestres, pistes cyclables, pistes multifonctionnelles et accessibilité des milieux naturels.

Venez nous transmettre vos idées sur les parcours et les sentiers que vous désirez pour pratiquer vos activités favorites sur le territoire. Quels sont vos usages ? Quel serait votre parcours de rêve ? À quels milieux naturels aimeriez-vous avoir accès ? Autant de questions qui vont nous permettre de mieux comprendre vos besoins et de planifier le réseau de demain !

La consultation se fera en continu, **entre 15 h et 19 h**, pour vous permettre de choisir le moment qui vous convient le mieux. On vous y attend en grand nombre !

Information

Ludvine Millien
Responsable de la conservation et de la géomatique
Centre de la Nature du mont Saint-Hilaire
ludvine@centrenature.qc.ca
450 467-1755, poste 5
www.centrenature.qc.ca



OUVERTURE DES TERRAINS DE TENNIS

27 AVRIL

NOUVEAUX TARIFS!

ABONNEMENT	SAISON COMPLÈTE		DEMI-SAISON	
	Résident	Non-résident	Résident	Non-résident
Famille	110 \$	165 \$	55 \$	82,50 \$
Duo	85 \$	128 \$	42,50 \$	63,75 \$
Adulte (+ de 18 ans)	65 \$	98 \$	32,50 \$	48,75 \$
Jeunes, ados et aînés	45 \$	68 \$	22,50 \$	33,75 \$

À LA JOURNÉE	Résident	Non-résident
Adulte (+ de 18 ans)	6 \$	9 \$
Jeunes, ados et aînés	4 \$	6 \$

Les taxes sont incluses, lorsqu'applicables.

Saison complète

Du 27 avril au 31 octobre 2020

Demi-saison

Du 27 avril au 26 juillet 2020

Du 26 juillet au 31 octobre 2020





C'EST L'ARRIVÉE DU PRINTEMPS

VOUS AVEZ BESOIN D'UN PERMIS ?

Notre plateforme vous permet de faire divers types de demande de permis ou de certificats d'autorisation en ligne, incluant le paiement et la récupération de votre permis. Pour y accéder, nous vous invitons à vous rendre au www.opark.ca. Il est également possible de faire une demande en personne en se présentant à nos bureaux au 120 rue Bellevue.



**PERMIS EN
LIGNE**

Appelez-nous !

Il est toujours préférable de communiquer avec le Service de l'urbanisme avant de vous déplacer pour votre demande de permis ou de certificat. Certains documents sont essentiels à la bonne compréhension du projet et il est important de les apporter avec vous lors de votre demande. Un dossier bien documenté nous aidera à mieux vous servir, à vous éviter plusieurs déplacements et à respecter tous les délais.

Service de l'urbanisme

450 536-0303, poste 293

UN PROJET BIEN PLANIFIÉ PEUT FAIRE GAGNER TEMPS ET ARGENT !

Ai-je besoin d'un permis ?

Vous avez un projet de rénovation printanier ? N'oubliez pas de vérifier s'il est nécessaire d'obtenir un permis auprès du Service de l'urbanisme.

Voici une liste d'exemples de travaux pour lesquels vous devez obtenir un permis ou certificat d'autorisation de la Ville :

- Rénovation intérieure ou extérieure
- Projet de construction, d'agrandissement, de transformation, de réparation et d'addition de bâtiment
- Construction ou rénovation de : clôture, balcon, patio, terrasse, remise et gazébo
- Installation ou remplacement d'une piscine creusée, semi-creusée, hors terre, démontable gonflable ou non ainsi que d'un spa (capacité de plus de 2 000 litres)
- Modification apportée au bâtiment principal (rénovation, agrandissement et transformation) ainsi que tout changement d'usage
- Démolition, partielle ou totale, d'une construction
- Projet d'excavation du sol, d'abattage d'arbres, de déblai ou de remblai, d'aménagement de stationnement hors rue
- Travaux effectués en bordure d'un cours d'eau (ruisseau, rivière)

Joie de l'été... une piscine !

Vous prévoyez faire l'achat et l'installation d'une piscine en prévision des chaudes journées d'été ? En fonction du type de piscine, hors-sol, creusée ou gonflable, différentes normes de sécurité sont à prévoir et obligatoires en vertu de la réglementation municipale et d'une réglementation provinciale. Plus d'information au www.opark.ca

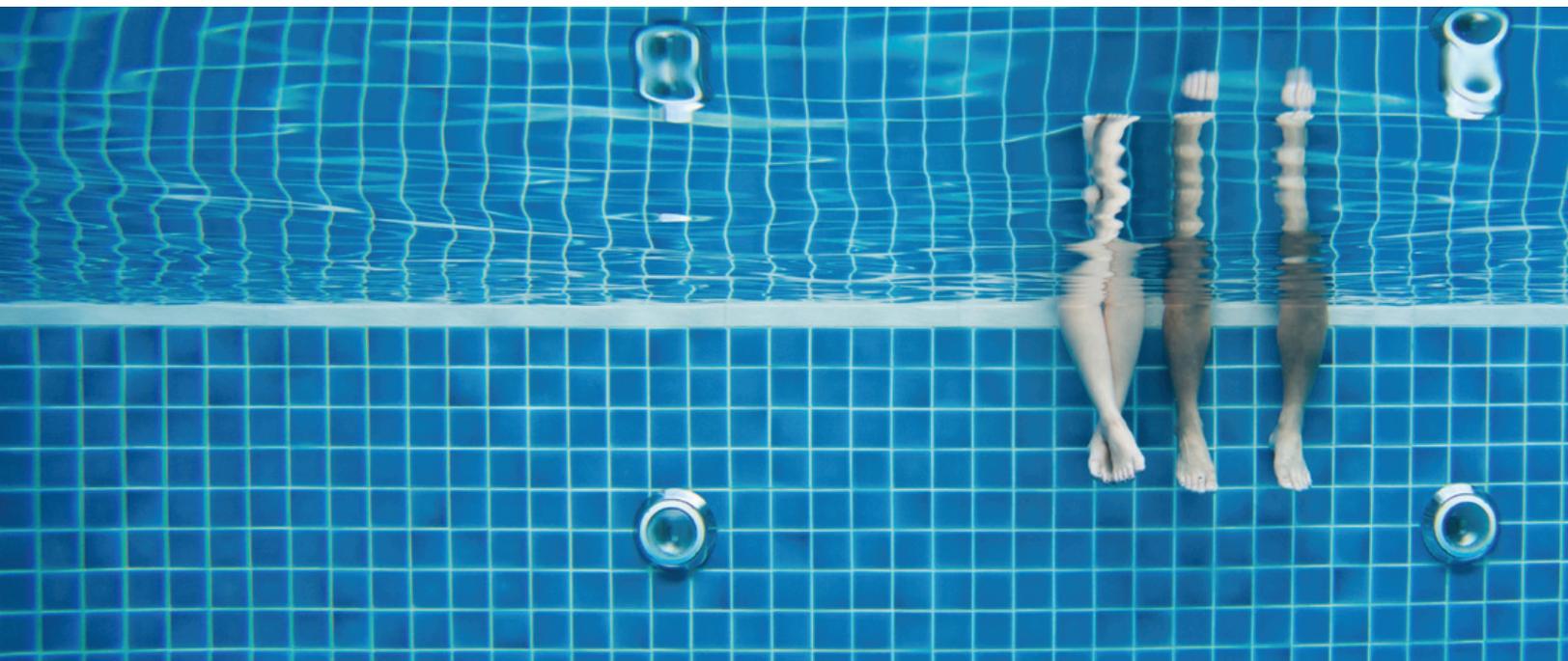
Ma piscine est-elle sécuritaire ?

Afin de savoir si votre piscine est sécuritaire et conforme au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles du gouvernement du Québec, nous vous suggérons de visiter le site www.mapiscinesecuritaire.com où il est possible de faire l'autoévaluation de votre installation afin d'y vérifier le niveau de sécurité.

La surveillance et la vigilance sont primordiales pour toute forme de prévention, mais n'oubliez pas que le contrôle de l'accès à la piscine l'est tout autant.

Service de l'urbanisme

450 536-0303, poste 293





Protégeons notre patrimoine naturel

Vous avez un arbre que vous croyez mort, atteint d'une maladie incurable ou dangereux pour la sécurité des personnes? Communiquez avec le Service de l'urbanisme pour obtenir un permis d'abattage. Il est possible que vous soyez tenu de planter un autre arbre afin de respecter le minimum d'arbres requis par mètres carrés de votre propriété, tel qu'indiqué dans le Règlement de zonage de la municipalité. Le Service de l'urbanisme vous donnera tous les renseignements nécessaires et les critères dont vous devez tenir compte.

Un geste aujourd'hui, pour l'environnement de demain

La Ville d'Otterburn Park restreint et encadre l'application de pesticides depuis plusieurs années. Si vous croyez que votre terrain est infesté, communiquez avec le Service de l'urbanisme.

Cela dit, sachez que pour garantir l'utilisation de produits homologués par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et autorisés par la municipalité, un permis s'avère nécessaire pour faire l'utilisation ou pour procéder à l'application de pesticides sur sa propriété.

Nettoyage de vos terrains

C'est le temps de bien nettoyer vos terrains pour entamer la saison estivale. Ce petit effort permet d'améliorer l'esthétique de votre propriété et ainsi contribuer à la qualité de votre quartier.

Lampadaire

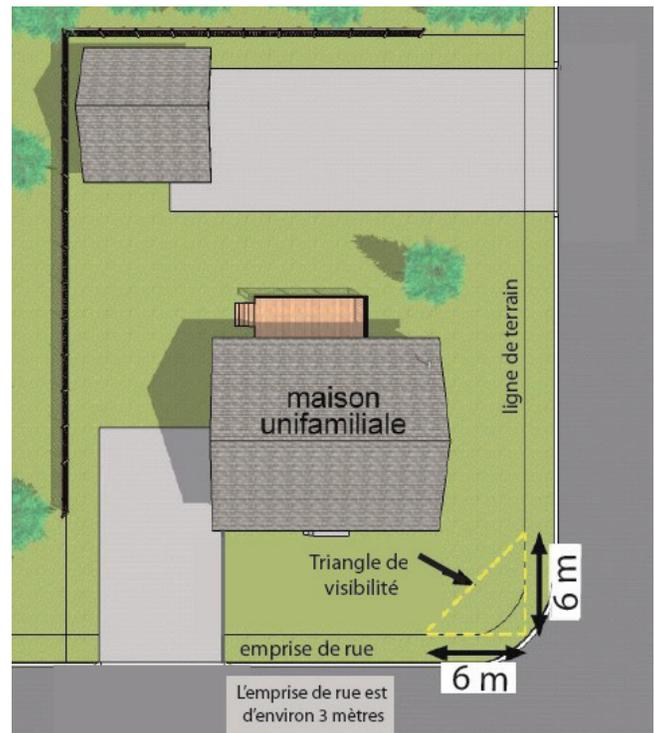
Dans plusieurs quartiers, la présence d'un lampadaire privé muni d'un dispositif spécial assurant le fonctionnement automatique de l'éclairage est exigée et nécessaire à la sécurité du secteur. La responsabilité du bon fonctionnement de ces lampadaires incombe aux propriétaires. Consultez les normes : www.opark.ca.

Triangle de visibilité

Le printemps est également une belle occasion pour dégager les coins de rue afin d'augmenter la visibilité des intersections. Ce faisant, vous contribuez ainsi à la sécurité des piétons, des cyclistes et des automobilistes.

Le triangle de visibilité est l'espace de forme triangulaire à proximité de l'intersection des lignes de rues, sur un terrain d'angle. Deux côtés de ce triangle sont formés par les lignes de rues et leur prolongement, jusqu'au point de rencontre du prolongement desdites lignes de rues. Le troisième côté du triangle de visibilité est une ligne droite réunissant les extrémités des deux autres côtés.

En tout temps, l'implantation de clôtures, d'un muret, d'une haie, d'un portail d'accès d'un abri hivernal et d'une enseigne est interdite à l'intérieur du triangle de visibilité.



ACTIVITÉ DONS D'ARBRES ET DONS-ÉCHANGES DE PLANTES

Date : samedi 30 mai, de 9 h à 12 h

Lieu : Halte routière (chemin des Patriotes)

Comme par les années passées, des arbres et des plantes seront remis. Pour les plantes apportées, nous apprécions qu'elles soient dans des contenants identifiés si vous connaissez le nom. Si vous avez des repousses de lilas, de pruniers ou autres arbustes, ces variétés sont toujours en demande! Les graines de fleurs (vivaces ou annuelles) sont aussi acceptées.

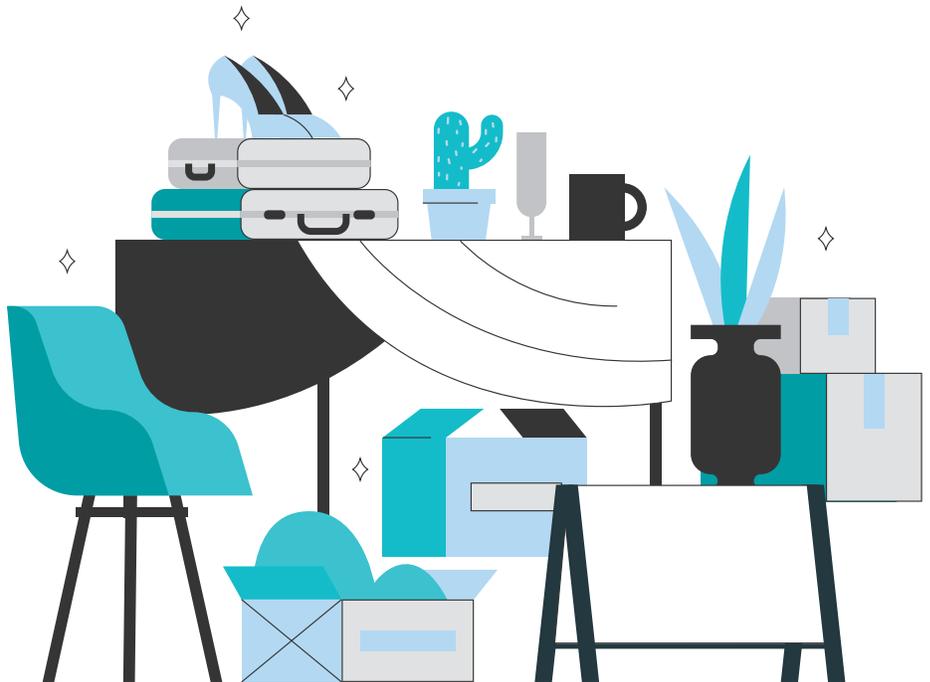
Merci de votre participation!



VENTES DE GARAGE

Cette année, la tenue de ventes de garage est permise les 16, 17 et 18 mai ainsi que les 5, 6 et 7 septembre.

À ces dates, il n'y a aucun frais et aucun permis n'est requis. Pour tenir une vente de garage à une autre date, communiquez avec le Service de l'urbanisme (450 536-0303, poste 293) pour un permis. La demande de permis peut également être faite en ligne.



DE NOUVELLES OBLIGATIONS POUR TOUS LES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS DEPUIS LE 3 MARS 2020



Conformément au nouveau règlement provincial sur l'encadrement des chiens au Québec, le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens :

- Dans un endroit public, un chien doit en tout temps être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser. Un chien doit également être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 m.
- Un chien de 20 kg et plus doit en outre porter en tout temps, attaché à sa laisse, un licou ou un harnais.
- Un chien ne peut se trouver sur une propriété appartenant à une personne autre que son propriétaire ou gardien, à moins que la présence du chien ait été autorisée expressément.
- Le propriétaire ou gardien d'un chien qui contrevient à ces obligations est passible d'une amende de 500 \$ à 1 500 \$ et, en cas de récidive, ces montants sont portés au double.

COMITÉ DE SÉCURITÉ ET POLITIQUE DE GESTION DE LA CIRCULATION

À la suite de l'adoption de la Politique de gestion de circulation, le comité de sécurité encourage les citoyens à déposer leurs observations par le biais du site web de la ville, section Requêtes et plaintes ou directement à la réception de l'hôtel de ville ou des Services techniques. Ces commentaires pourront par la suite être analysés et une solution apportée, s'il y a lieu.



OPÉRATION TRAVAUX PUBLICS

Par ailleurs, l'équipe des Travaux publics s'affaire à préparer la Ville pour la belle saison, Mise en place des abribus, entretien des parcs, des espaces verts et des terrains sportifs afin qu'ils soient propres, sécuritaires et fleuris! Des travaux sont également effectués afin de nettoyer et sécuriser les rues, les pistes piétonnes et cyclables : émondage, abattage d'arbres, réparation de pavage et d'accotement et drainage des eaux de surface. Enfin, il y a le nettoyage des réseaux souterrains et le rinçage des conduites d'aqueduc.

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES

Rues Borden, Mason et Spiller (de Vigneault à Prince-Albert)

Pour une période d'environ 6 mois, des travaux d'infrastructures majeurs auront lieu sur les rues Borden, Mason et Spiller, de Vigneault à Prince-Albert. L'aqueduc et les égouts sanitaires seront remplacés, des conduites pluviales seront ajoutées et le pavage sera refait. Le ponceau majeur sous le terrain de balle du parc Duclos sera également réhabilité. Les méthodes de construction et les matériaux utilisés faciliteront l'entretien et le bon fonctionnement des réseaux souterrains en plus de diminuer grandement les bris et les inconvénients associés.

Important : Des réseaux temporaires seront installés afin de continuer les services d'eau potable et d'eau usée durant les travaux.

Aussitôt installées, les nouvelles conduites seront remblayées afin de diminuer la période de perturbations.



CONDUITE D'AQUEDUC
TEMPORAIRE



INSTALLATION
DE CONDUITES



PULVÉRISATION
DE PAVAGE



FONDATION
SOUS PAVAGE

Ensuite aura lieu la finition de la sous-couche du pavage, le pavage et le terrassement, incluant les accotements. La couche de pavage de base sera effectuée cette année.

Le marquage de la chaussée et la mise en place de la signalisation font également partie de la finition des travaux. Au printemps prochain, la couche de pavage de roulement sera effectuée. Si toutefois des travaux correctifs étaient à effectuer, il le seront avant la dernière couche de pavage.

Nous vous remercions à l'avance de respecter en tout temps la signalisation et les travailleurs. Plusieurs détours sont à prévoir et varieront selon l'avancement des travaux.

Pour les mises à jour, l'utilisation du site web de la ville et la page Facebook officielle seront les outils de communication privilégiés pour transmettre et les mises à jour sur les travaux.



PAVAGE
DE LA RUE

DES EMPLOYÉS DE LA VILLE
SERONT FRÉQUEMMENT
SUR LE CHANTIER ET POURRONT
RÉPONDRE À VOS QUESTIONS.

MON ARBRE À MOI

LA CAMPAGNE MON ARBRE À MOI PERMET À TOUT ENFANT QUI NAÎT OU QUI EST ADOPTÉ AU QUÉBEC DANS L'ANNÉE EN COURS DE RECEVOIR UN PETIT PLANT D'ARBRE QUI GRANDIRA AVEC LUI.

Petit plant grandira...

Les jeunes plants remis par le Ministère lors du Mois de l'arbre et des forêts ont en moyenne 2 ans et sont de 30 à 60 centimètres de haut, selon l'espèce. Les arbres offerts sont des espèces forestières indigènes du Québec ayant une bonne longévité, soit plus de 100 ans. Ces arbres grandiront pour atteindre de 20 à 25 mètres de hauteur, certains dès l'âge de 30 ans.

Inscription

Pour recevoir un plant d'arbre en mai, il faut faire parvenir son inscription au Ministère à l'aide du formulaire en ligne **au plus tard le 15 avril de la même année**. Cela signifie que le ministère recueille actuellement les inscriptions pour les enfants nés ou à naître ou adoptés **entre le 16 avril 2019 et le 15 avril 2020** et que ceux-ci pourront recevoir leur arbre lors des distributions qui se tiendront en mai 2020.

Quand a lieu la distribution?

La distribution a lieu chaque année en mai, à l'occasion du Mois de l'arbre et des forêts. Un peu avant cet événement, tous les parents inscrits reçoivent une lettre du Ministère indiquant la date et l'endroit de la distribution.

Information

mffp.gouv.qc.ca





LES CAMPS DE JOUR AES SONT DE RETOUR !

Lieu d'activités

École Notre-Dame, Pavillon 1
306 Rue du Prince-Albert

Horaire du camp de jour

Du 29 juin au 21 août 2020

*Les camps seront fermés le 1er juillet

- Horaire de la journée régulière ou thématique : 9h à 16h
- Horaire du service de garde : de 6h45 à 9h et de 16h à 18h

Modes d'inscription

- En ligne au www.gvl-inc.com
- Par la poste ou à nos bureaux au 3275 1re Rue,
Local 5, Saint-Hubert, J3Y 8Y6

Rabais familial

Rabais applicable sur les inscriptions en
ligne faites avant le 1er mai 2020.

**INSCRIPTIONS
DÈS LE 5 MARS**

Thématiques

Cirque, découvertes
scientifiques, cuisine,
tornade de plaisir, théâtre,
construction et création,
robotique, sports et arts !

Sorties

Zoo de Granby,
Arbraska, Centre des
sciences + IMAX,
Glissades d'eau
Bromont, RécréOFUN et
Quilles / Cinéma.



WWW.GVL-INC.COM
450-678-6290